



Séquence 2

Comment s'y retrouver dans la jungle du contrôle biologique ?

Sophie SZILVASI

Expert National Cultures légumières, Pommes de terre et PPAMC

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation / DGAL

Un contexte récent et évolutif

- Dynamique récente dans le domaine, née avec Ecophyto
- Nombreux termes (PPP, SDP....), réglementations imbriquées voire empilées → confusion possible même si les réglementations sont abouties
- Anxiété, manque de confiance.... liés à la nouveauté
- Nécessité d'informer, de partager voire de démystifier

Comment s'y retrouver ?

Contrôle biologique ?

(Déf. groupe DEPHY)

PPP de biocontrôle

PPP UAB (Agriculture Biologique)

SDP (Stimulation de Défense des Plantes)

Les auxiliaires

Cuivre

SDP (hors biocontrôle)

Pièges



Catégories réglementaires

Produits phytopharmaceutiques

Biocontrôle (dont PPP de biocontrôle)

PPP UAB (Agriculture Biologique)

PPP à faible risque

PNPP

(Préparations Naturelles Peu Préoccupantes)

Substances de base

MFSC

(Matières Fertilisantes et Supports de Culture)

SNUB

(Substances Naturelles à Usage Biostimulant)

Biostimulants (fertilisation)

Engrais

Postulat de base

- Toute utilisation de produit à des fins de protection contre les adventices, les ravageurs et maladies nécessite une autorisation d'utilisation réglementaire.
- Les allégations d'efficacité contre les adventices, les ravageurs et les maladies sont interdites.

Comment s'y retrouver ?

Contrôle biologique ? (Déf. groupe DEPHY)
PPP de biocontrôle AMM
PPP UAB (Agriculture Biologique)
SDP (Stimulation de Défense des Plantes)
Les auxiliaires
Cuivre
SDP (hors biocontrôle)
Pièges

Catégories réglementaires
Produits phytopharmaceutiques
Biocontrôle (dont PPP de biocontrôle)
PPP UAB (Agriculture Biologique)
PPP à faible risque
PNPP (Préparations Naturelles Peu Préoccupantes)
Substances de base
MFSC (Matières Fertilisantes et Supports de Culture)
SNUB (Substances Naturelles à Usage Biostimulant)
Biostimulants (fertilisation)
Engrais

→ Sont forcément

- - - - -> Peuvent être

Qu'est-ce que le biocontrôle ?

Directive 2009/128/CE

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable

Règlement CE n°1107/2009

Mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques

Rapport parlementaire Herth, 2011

LAAF – 13 octobre 2014

CRPM L.253-6 : Introduction de la notion de biocontrôle

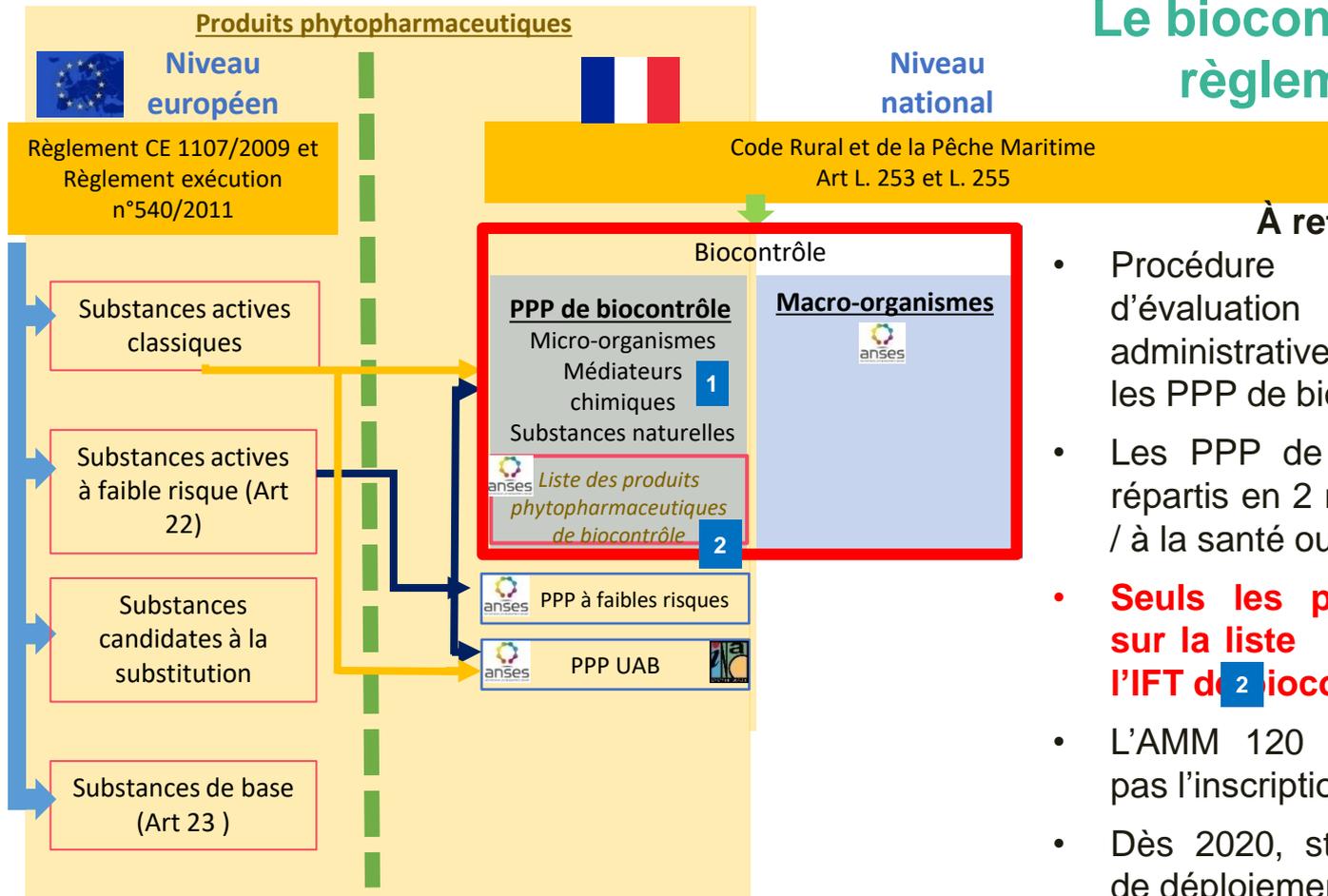
« *recours à des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :*

Les macro-organismes

Les produits phytopharmaceutiques comprenant

- des micro-organismes,
- des médiateurs chimiques comme les *phéromones* et les *kairomones* et
- des substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale. »

Le biocontrôle dans la réglementation



À retenir

- Procédure accélérée d'évaluation + démarche administratives allégées pour les PPP de biocontrôle.
- Les PPP de biocontrôle sont répartis en 2 niveaux de risque / à la santé ou l'environnement.
- **Seuls les produits inscrits sur la liste donnent droit à l'IFT de biocontrôle.**
- L'AMM 120 jours ne permet pas l'inscription sur la liste.
- Dès 2020, stratégie nationale de déploiement du biocontrôle.

Comment s'y retrouver ?

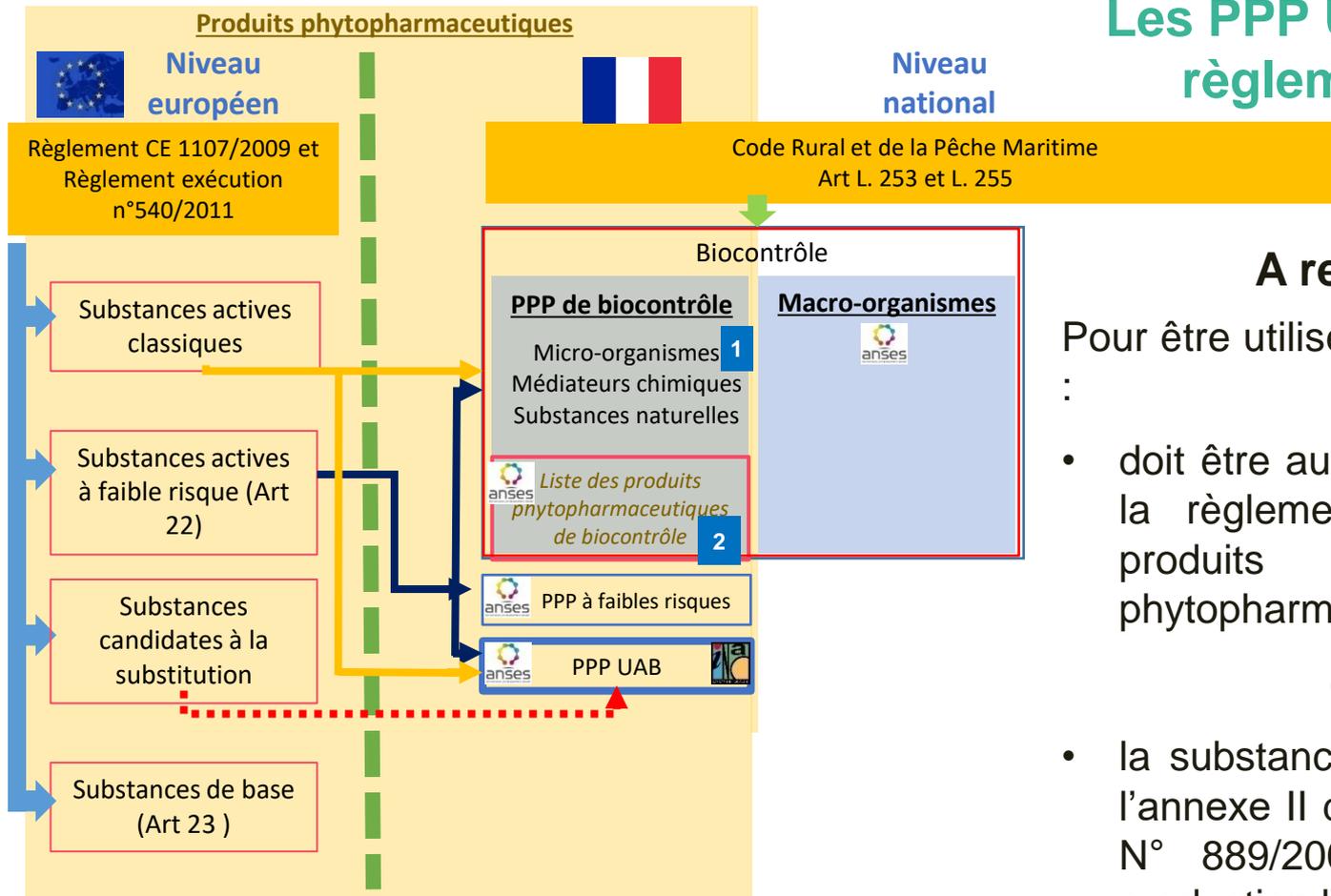
Contrôle biologique ? (Déf. groupe DEPHY)	
PPP de biocontrôle	
PPP UAB (Agriculture Biologique)	AMM
SDP (Stimulation de Défense des Plantes)	
Les auxiliaires	
Cuivre	
SDP (hors biocontrôle)	
Pièges	

→ Sont forcément

- - - - -> Peuvent être

Catégories réglementaires
Produits phytopharmaceutiques
Biocontrôle (dont PPP de biocontrôle)
PPP UAB (Agriculture Biologique)
PPP à faible risque
PNPP (Préparations Naturelles Peu Préoccupantes)
Substances de base
MFSC (Matières Fertilisantes et Supports de Culture)
SNUB (Substances Naturelles à Usage Biostimulant)
Biostimulants (fertilisation)
Engrais

Les PPP UAB dans la réglementation



A retenir

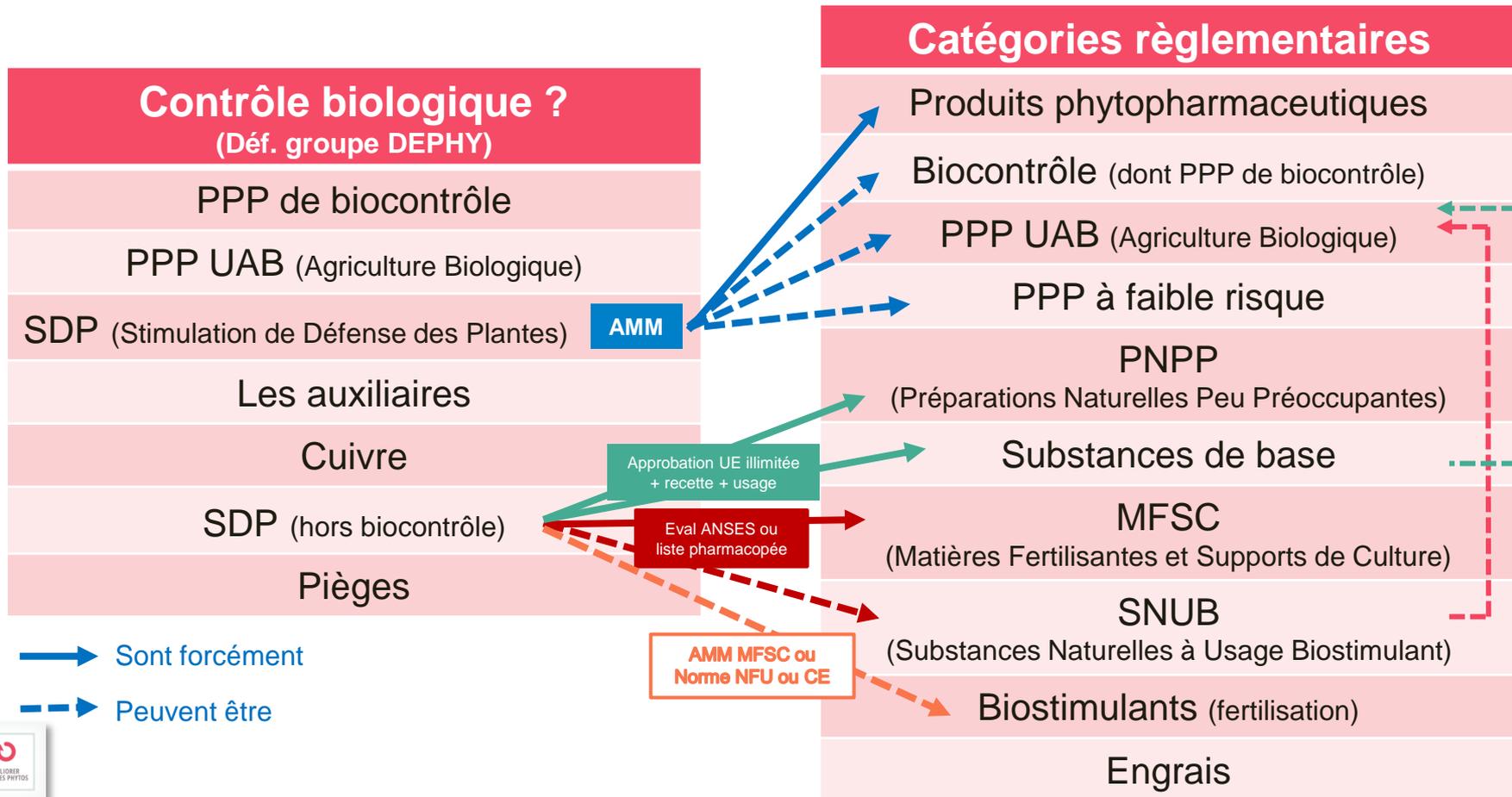
Pour être utilisé en AB, un PPP :

- doit être autorisé au titre de la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

et

- la substance active listée à l'annexe II du règlement CE N° 889/2008 relatif à la production biologique

Comment s'y retrouver ?



Qu'est-ce que les PNPP ?

- Les PNPP ont une activité principale non phytopharmaceutique mais utile à la protection des cultures.
- Elles sont obtenues par un procédé accessible à tout utilisateur final (purins, décoctions, macérations, infusions) et sont composées exclusivement :
 - soit de substances de base qui relèvent des PPP,
 - soit de substances naturelles à usage biostimulant (**non phytopharmaceutique**) autorisées selon une procédure fixée par voie réglementaire.

Substances de base

- N=20
- Approbation européenne illimitée
- Recette
- Usages

Alcool éthylique	100
Chlorhydrate de chlorure	100
Saccharose	100
Herbes aromatiques	100
Vinyle	100
Lactose	100
Substances	100
Fructose	100
Hydroxybenzoates de calcium	100
Lactosides	100
Phosphate d'hydroxyde	100
Acide de lactose	100
Chlorure d'hydroxyde	100
Glucose	100
Phosphate d'hydroxyde	100
Chlorure de sodium	100
Stéar	100
Phosphate de potassium	100
Tau E 200	100
Acide d'acide	100

Substances naturelles à usage biostimulant (Snub)

Dossier (simplifié)

Evaluation par l'Anses

Procédure et conditions d'autorisation des SNUB établies dans le CRPM (art. D. 255-30-1) conformément au décret n° 2019-329 du 16 avril 2019.

Annexe de l'arrêté du 27 avril 2016 établissant la liste des substances naturelles à usage biostimulant

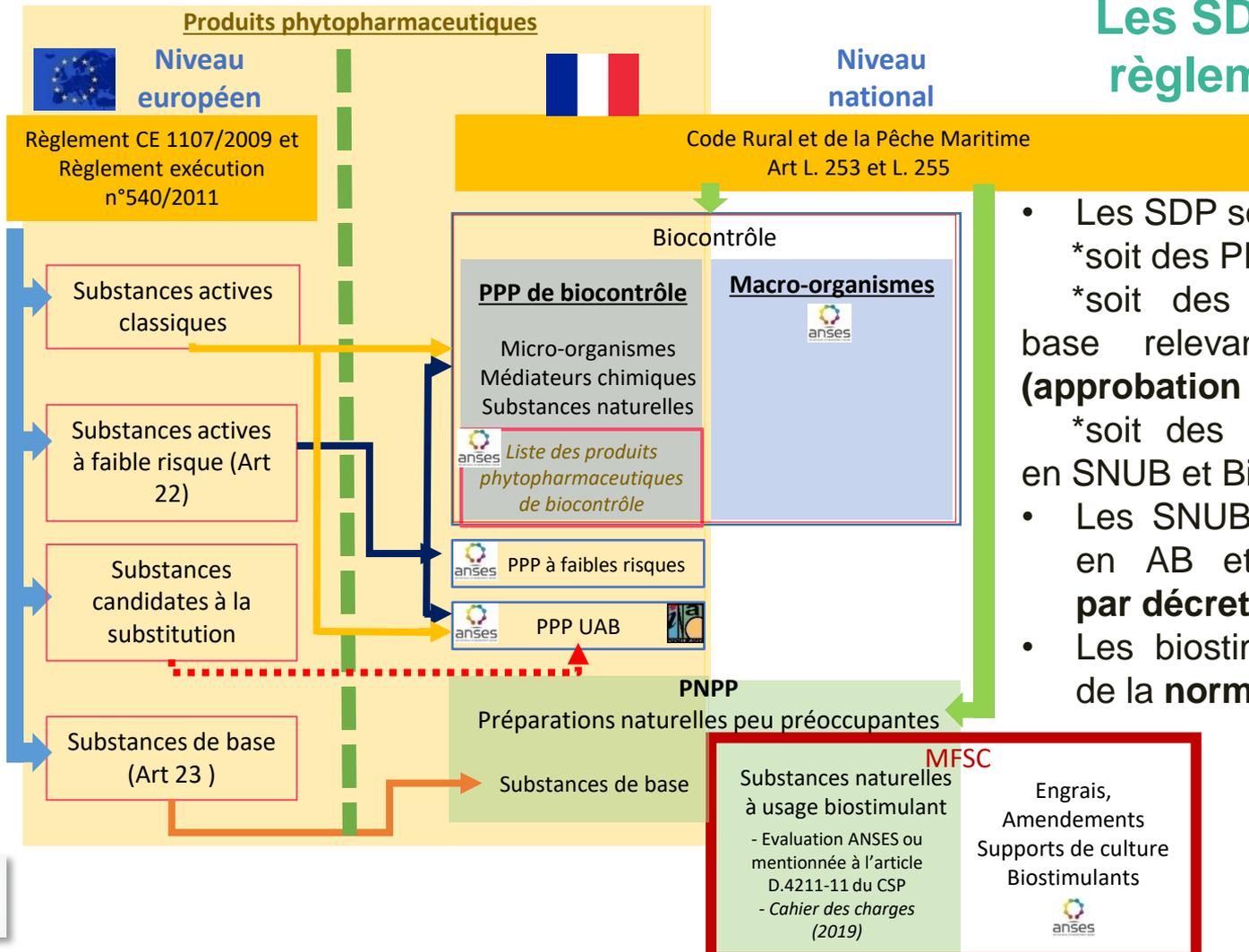
N=0

Plantes ou parties de plantes inscrites à la pharmacopée qui peuvent être vendues par des personnes autres que les pharmaciens (Art. D.4211-11 du Code de la santé publique)

N=148

Projet de cahier des charges pour la mise sur le marché et l'utilisation de préparations naturelles à usage biostimulant issues des parties consommables de plantes utilisables en alimentation animale ou humaine

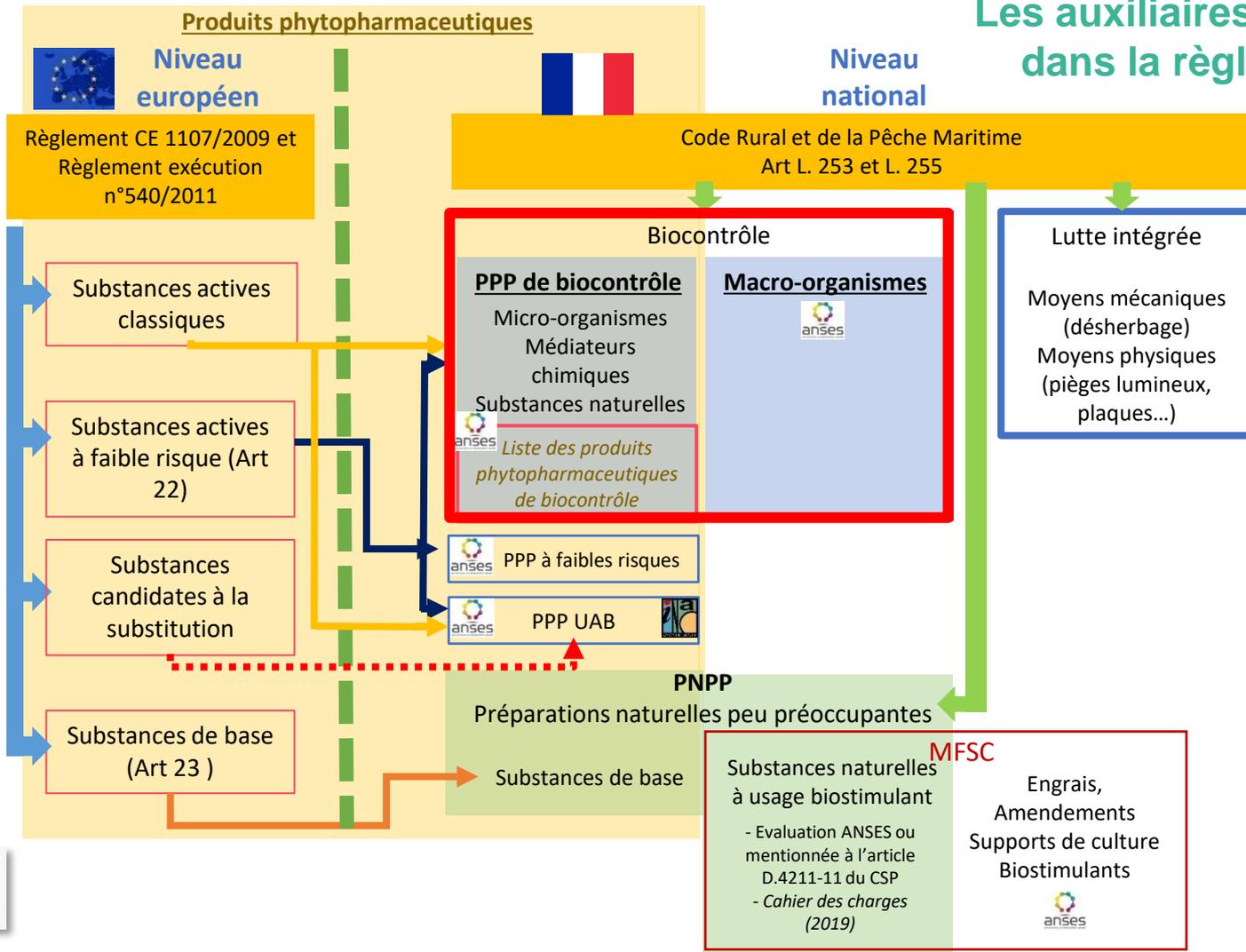
Les SDP dans la réglementation



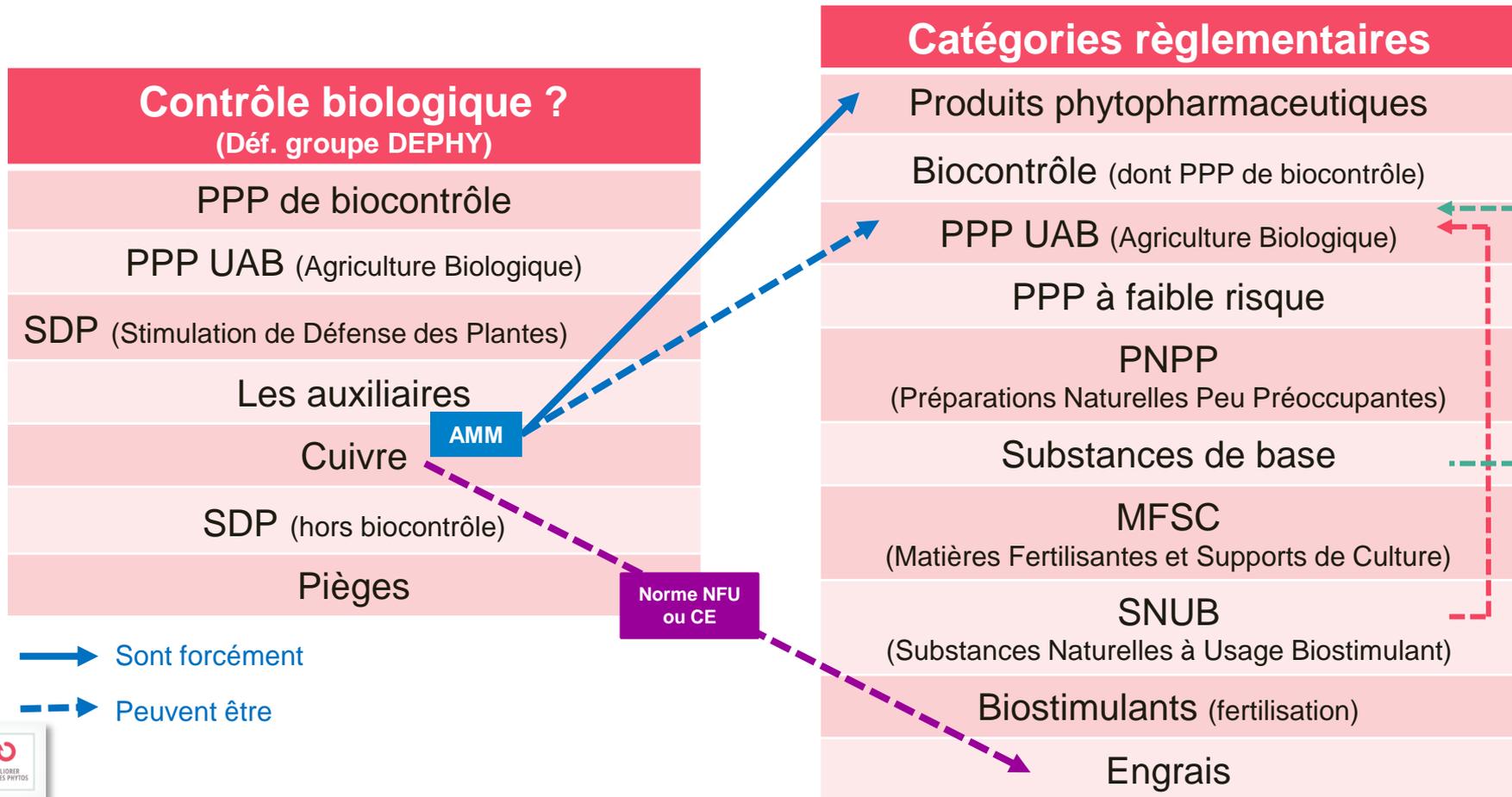
A retenir

- Les SDP sont :
 - *soit des PPP (**AMM**)
 - *soit des substances de base relevant des PNPP (**approbation UE illimitée**)
 - *soit des MFSC classées en SNUB et Biostimulants.
- Les SNUB sont utilisables en AB et **réglementées par décret**.
- Les biostimulants relèvent de la **norme NFU ou CE**.

Les auxiliaires et les pièges dans la réglementation



Comment s'y retrouver ?



Évolutions récentes sur le cuivre

- SA candidate à la substitution, renouvellement de l'approbation pour 7 ans (1^{er} janvier 2019- 31 déc 2025), au lieu de 15 ans.
- Evaluation comparative obligatoire dans le dossier d'AMM.
- Possibilité de réduction des usages si solution alternative plus sûre.
- Les AMM cuivre : max 28 kg/ha pour 7 ans (idem pour AB) en prenant en compte les doses et quantités maximales annuelles de chaque produit (**y compris les apports sous forme d'engrais**).

En résumé

Type de produit	Groupe	Réglementation	Type d'autorisation
PNPP	Substances de base	Produits <u>phthopharmaceutiques</u>	Approbation UE mais dispense d'AMM
	Substances Naturelles à Usage <u>Biostimulant</u>	Matières Fertilisantes et Supports de Culture	Arrêté d'autorisation d'avril 2016 (dont plantes de la pharmacopée)
Matières Fertilisantes et Supports de Culture	Amendements	Matières Fertilisantes et Supports de Culture	AMM MFSC ou dispense si respect norme NFU ou engrais CE
	Engrais		
	<u>Biostimulants</u>		
	Support de culture		
Produits de <u>biocontrôle</u>	Micro organismes	Produits <u>phthopharmaceutiques</u>	Approbation UE et AMM produit
	Médiateurs chimiques		
	Substances naturelles		
	Macro organismes	Macro organismes	Arrêté d'autorisation du 26 février 2015
SDN	Substance active	Produits <u>phthopharmaceutiques</u>	Approbation UE et AMM produit
	Substances de base	Produits <u>phthopharmaceutiques</u>	Approbation UE mais dispense d'AMM
	Substances Naturelles à Usage <u>Biostimulants</u>	Matières Fertilisantes et Supports de Culture	Arrêté ministériel d'autorisation après évaluation ANSES
	<u>Biostimulant</u>	Matières Fertilisantes et Supports de Culture	Norme NFU ou engrais CE
Huiles essentielles....	Substance active	Produits <u>phthopharmaceutiques</u>	Approbation UE et AMM produit
	Substance de base		Approbation UE mais dispense d'AMM
Extraits de plantes	Substance active	Produits <u>phthopharmaceutiques</u>	Approbation UE et AMM produit
	Substance de base		Approbation UE mais dispense d'AMM

En conclusion

- Toutes les solutions utilisées à des fins de protection des cultures doivent être autorisées (AMM délivrées par l'ANSES pour les PPP, décret et/ou arrêté pour les PNPP/SNUB et les auxiliaires).
- « Confusion » possible sur le segment des SDP (SDN), PNPP (SNUB), MFSC et biostimulants :
 - Réviser ou aligner la nomenclature pour faciliter le classement ?
 - Faciliter le dispositif d'autorisation pour freiner les tentations d'allégations ?
 - Identifier voire partager les solutions d'intérêt afin de régulariser des AMM ?
 - ...

Des propositions qui pourraient trouver un écho dans la stratégie nationale de déploiement du biocontrôle.



Merci pour votre attention